Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_047-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_047

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Soutien à la rénovation de l'habitat privé dans de cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) - Modification du guide d'intervention - Règlement financier

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Bernard CHARDES, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 19/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_047-DE

Par délibération du 30 juin 2010, le Conseil d'agglomération a confirmé sa volonté de conclure une convention avec l'Etat, par laquelle celui-ci lui délègue la compétence d'attribution des aides publiques au logement.

Cette convention de délégation, qui a notamment pour objet la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), prévoit, dans son article 1-2-2, l'établissement d'une convention de délégation avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), reprenant les objectifs relatifs à l'habitat privé, en vertu de l'article L.321-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitat.

Par délibérations en date du 15 décembre 2016 et du 2 mars 2017, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature de la convention pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec des secteurs renforcés pour les 8 communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban.

Par délibération du 6 juillet 2017, le Conseil d'agglomération a adopté un guide d'intervention de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de financement du parc privé.

L'ANAH a souhaité ajuster son action et ce, plus particulièrement, sur les aides aux travaux d'économie d'énergie.

Afin de s'adapter à ces modifications, il convient d'ajuster les critères d'attribution, correspondant à la déclinaison des axes prioritaires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de politique locale de l'habitat.

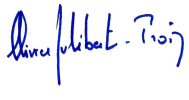
Pour garantir la lisibilité de son intervention, il est proposé d'ajouter les règles disposées au sein du règlement ci-joint soumis à approbation, en matière de rénovation du parc privé, notamment les critères d'attribution, les modalités de calcul, ainsi que les modalités d'instruction des dossiers et de versement des subventions.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 29 mars 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le règlement financier de soutien à la rénovation du parc privé de la Communauté d'Agglomération Dracénoise annexé à la présente délibération,
- autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte et à signer tout document y afférent.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.